

PRIX LAMBERTINE LACROIX

2022

5 MAI 2022

Pour tout renseignement :

Département Prix scientifiques et Mécénat

prix@frs-fnrs.be

02/504.92.40

FONDATION LAMBERTINE LACROIX

Jenny Dupont, fille de Lambertine Lacroix, est la réelle donatrice de la fondation. Elle voulait que celle-ci porte le nom de sa mère pour laquelle elle avait un attachement très profond, amplifié encore lors de sa maladie qui l'a fortement handicapée depuis l'âge de 20 ans et pendant laquelle sa mère, avec qui elle a toujours vécu, l'a secondée et entourée.



Jenny Dupont



Lambertine Lacroix

Jenny Dupont est née le 24 septembre 1927 à Saint Nicolas, faubourg de Liège. Son père, décédé au début 1969, était employé aux Ponts et Chaussée. Sa mère, décédée en 1982, est toujours restée au foyer. Avec leur fille Jenny, ils formaient à trois un foyer très simple, vivant modestement.

Après avoir su qu'elle devait définitivement interrompre ses études (grave malformation cardiaque diagnostiquée à l'époque comme incurable), pourtant brillantes jusqu'à leur arrêt obligé en candidature de Philosophie et Lettres, Jenny Dupont, consultant de nombreux ouvrages d'économie, lisant des revues boursières, s'informant de tous côtés, recherchait la meilleure gestion de ses biens, au début extrêmement modestes, et se mit à acheter avec beaucoup de compétence et d'intuition des flats et garages souvent en construction et dont la valeur ne fit qu'augmenter au cours des années. Attentive aux moindres détails, elle en surveillait méticuleusement leur gestion et suivait toutes les assemblées générales. Toutefois, son état de santé s'aggravant, elle s'isola de plus en plus.

Jenny Dupont songea progressivement à créer une fondation médicale pour aider des chercheurs dans les domaines du cancer (dont sa mère venait de décéder) et des maladies cardio-vasculaires au-delà de celle, congénitale, qui l'avait complètement entravée dans ses projets initiaux de vie. Elle désirait récompenser de « réels » chercheurs, c'est à dire des gens qui avaient, avec compétence et en sacrifiant éventuellement leur confort, consacré une partie de leur vie à la recherche, choisissant, espérait-elle, de rester en Belgique plutôt que d'émigrer.

Elle voulait que la fondation ne prenne cours qu'après sa mort, afin de garder jusqu'au bout la totale maîtrise de la gestion de ses revenus.

L'élaboration du règlement ne fut pas facile, car Jenny Dupont voulait établir des conditions d'attribution quasi impossibles à réaliser : les chercheurs à récompenser devaient « si possible » être sortis de l'ULB, mais pas nécessairement, « si possible » être francophones, mais pas nécessairement, « si possible » être Belges mais pas nécessairement, car ils pouvaient être simplement européens, « si possible » jeunes... Suivant les désirs de Jenny Dupont, le conseil d'administration devait être constitué comme suit : les doyens des facultés

de médecine et de sciences de l'ULB, les chefs de service de cardiologie et de cancérologie, un titulaire de recherche à la faculté des sciences impliqué dans la recherche concernant un des deux domaines envisagés, un scientifique extérieur à l'ULB, le directeur de la Bibliothèque de Philosophie et Lettres.

Etant à la fois médecin et professeur aux Facultés de Philosophie et Lettres et de Droit de l'ULB, et suivant la suggestion que Raoul DeSayer, trésorier de l'ULB, donna à Jenny Dupont, c'est à moi que par testament, elle demanda de créer après son décès sa future fondation et de la présider. Ne connaissant pas les nombreuses exigences administratives d'une telle création, j'ai alors demandé l'aide du notaire Philippe Piron de Mons qui fut tout au long de ces années, depuis 1999 jusqu'à 2006, date de son décès inopiné, un administrateur dévoué et totalement désintéressé. Je voudrais ici lui témoigner de ma très vive reconnaissance, jamais je n'aurais pu harmoniser les obstacles administratifs sans son aide vigilante.

Au début de l'année 2006, il devenait évident que la manière la plus efficiente et juste de faire le choix des lauréats était de le confier au F.R.S.-FNRS, tout en gardant la totalité séparation des biens servant à l'allocation des Prix. Le Conseil d'Administration de la Fondation serait un observateur qui vérifierait la régularité des choix suivant les désirs de la donatrice. Un accord, signé devant le notaire du F.R.S.-FNRS, rendait possible l'appel aux candidats. Et c'est avec une très profonde joie que j'ai pu voir depuis lors que ces Prix sont chaque fois accordés aux lauréats justement choisis pour leurs travaux.

Conscient de mes limites, et aussi vu mon âge, j'ai légué ma présidence au Professeur Klastersky. Je désire le remercier pour son dévouement depuis le début de la création de la fondation.

Quand on songe que les sommes qui peuvent être allouées proviennent d'une vie basée sur des privations personnelles en ayant le désir de léguer suffisamment pour créer les Prix, on ne peut être qu'admiratif. Jenny Dupont est restée vivre chez sa mère mais elle ne disposait personnellement que de sa rente d'invalidité. Et pourtant elle parvint à accumuler plus de 500.000 €... Chaque dépense était calculée. Ses livres de compte sont si minutieusement tenus que l'on peut dire, jour après jour, ce qu'a coûté sa tasse de café, ou son repas ou telle dépense spécifique, très rare et toujours extrêmement raisonnable. C'est vraiment franc après franc, et par de nombreuses restrictions personnelles, qu'elle a constitué sa petite fortune...

Cette fondation n'est donc pas le résultat d'une richesse ancienne ou acquise facilement. Elle est vraiment l'œuvre d'une personne modeste qui songeait autant aux autres qu'à elle-même. Nous pouvons lui être reconnaissants non seulement pour la fondation qu'elle a créée, mais pour son exemple de vie, restant modeste dans son altruisme allant jusqu'à demander que le nom de sa fondation ne soit pas le sien mais celui de sa mère.

Prof. Jean Dierkens †
Président honoraire de la Fondation Lambertine Lacroix

PRIX LAMBERTINE LACROIX

Le Fonds de la Recherche Scientifique-FNRS décerne le Prix Lambertine Lacroix tous les deux ans, alternativement pour une recherche en **cancérologie** et pour une recherche sur les **affections cardio-vasculaires**.

Il est réservé à un chercheur attaché à une institution universitaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les candidats doivent être porteur d'un diplôme universitaire et ne peuvent pas avoir atteint l'âge de 51 ans.

Le montant du Prix s'élève à 30.000 €. La moitié du montant est attribuée à titre personnel au lauréat, tandis que l'autre moitié est attribuée à son laboratoire.

- Le Prix Lambertine Lacroix 2022, destiné à récompenser un **chercheur particulièrement méritant** pour un travail de recherche en **cancérologie fondamentale**, de préférence avec **implication translationnelle**, est attribué à :



Nick van GASTEL

Docteur en sciences biomédicales - KULeuven
Master en bio-ingénierie - UGent

Professeur - UCLouvain
Chercheur qualifié FNRS - UCLouvain
Chef de groupe - Institut de Duve
Professeur invité - Université d'Harvard, USA

pour son travail :

Élimination des cellules leucémiques résiduelles après chimiothérapie : de nouveaux outils révèlent des vulnérabilités métaboliques cachées.

MEMBRES DU JURY

PRIX LAMBERTINE LACROIX 2022

Mme CHANIAUX Florence

Chercheuse qualifiée FNRS - UNamur
Namur Research Institute for Life Sciences
Unité de recherche en biologie cellulaire
animale

Mme LUCAS Sophie

Professeure - UCLouvain
Institut de Duve
Génétique cellulaire

Mme MICHIELS Carine
Présidente du Jury

Professeure - UNamur
Namur Research Institute for Life Sciences
Unité de recherche en biologie cellulaire
animale

M. NONCLERCQ Denis

Professeur - UMONS
Service d'Histologie

Mme VAN KEYMEULEN Alexandra

Maître de recherches FNRS - ULB
Laboratoire des Cellules Souches et du
Cancer

* * *

M. GHANEM Ghanem
Observateur

Membre du CA de la Fondation Lambertine
Lacroix

Lauréat(e)s du Prix Lambertine Lacroix

- 2006 : Philippe Delvenne, ULg – Cancérologie – Fondamentale
Philippe van de Borne, ULB – Affections cardio-vasculaires – Fondamentale
- 2008 : Frédéric Lecouvet & Bertrand Tombal, UCL – Cancérologie – Clinique
Frédéric Baron, ULg – Cancérologie – Clinique
Patrizio Lancellotti, ULg – Affections cardio-vasculaires – Clinique
- 2010 : Olivier J. Feron, UCL – Cancérologie – Fondamentale
Miikka Viikkula, UCL – Affections cardio-vasculaires – Fondamentale
- 2012 : Laurent Knoops, UCL – Cancérologie – Clinique
David Glineur, UCL – Affections cardio-vasculaires – Clinique
- 2014 : François Fuks, ULB – Cancérologie
- 2016 : Nisha Limaye, UCL – Affections cardio-vasculaires
- 2018 : Christine Desmedt, Institut Jules Bordet-ULB – Cancérologie
- 2020 : Luc Bertrand, UCLouvain – Affections cardio-vasculaires
- 2022 : Nick van Gastel, Institut de Duve-UCLouvain – Cancérologie